

Compte-rendu du conseil d'école du lundi 17 octobre 2022

Présents:

Enseignants : Mme Bernard (directrice et PS), Mme HABIBOU (le jeudi en PS), Mme VELLA (PS/MS), Mme GUERINON(MS/GS), Mme ABARKI(GS)

Mairie : M. Fargeot (maire), Mme Dos Santos (adjointe aux affaires scolaires)

Représentants des parents d'élèves : Mme GAUBERT, Mme BOUDAUD, Mme LABIDI, Mme SALE

DDEN : Mme Morot-Sir

Absents excusés : Mme RAYBAUD ANTONELLI (IEN)

Résultats des élections des RPE et rappel du fonctionnement du conseil d'école

Félicitations aux titulaires : Mme GAUBERT, Mme BOUDAUD, Mme LABIDI, Mme SALE et aux 4 suppléants :Mr REZGUI, Mme PROTIN, Mme MAYOUF et Mr COSTE.

Les parents d'élèves ont été élus avec 88 votants sur 173 inscrits= 50,87% de taux de participation. Malgré la procédure détaillée qui accompagnait le matériel de vote par correspondance, il y a eu 15 bulletins nuls.

Les représentants des parents d'élèves viendront présenter les actions menées au cours de l'année au moment des réunions d'informations de rentrée scolaire afin de montrer leur implication et inciter au vote même s'il y a une seule liste. Merci aux parents qui ont mis sous pli le matériel de vote et ont aidé à tenir le bureau de vote.

Modalités de délibération :Seul le règlement intérieur est voté, les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et échanges de vues.

Effectifs de rentrée et présentation des personnel : Nous avons actuellement un effectif de 96 élèves après l'inscription de 4 nouveaux élèves ukrainiens.

26 élèves dans la classe de Petite section tenue par Mme BERNARD et Mme HABIBOU (le jeudi), 23 élèves (6 petits et 17 moyens dont un avec PPS) avec Mme VELLA, 23 élèves (8 moyens et 15 grands dont un avec PPS) avec Mme GUERINON et 24 (7 moyens et 17 grands dont un avec PPS) avec Mme ABARKI.

Chaque classe a la chance de travailler avec une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

3 AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) accompagnent trois élèves avec PPS. Malgré la pénurie d'AESH, deux élèves de notre école restent prioritaires avec AESH individualisée (et non mutualisée) car requièrent une attention soutenue et continue.

Nous avons constaté cette année une augmentation sensible du nombre d'enfants de familles hébergées dans la résidence hôtelière de la ZAC de la Berchère. 18 élèves actuellement sur l'effectif global. A titre indicatif : 10 élèves sur 26 dans la classe de PS.

Grande hétérogénéité à gérer ; écarts au niveau social et culturel. Langue française parlée essentiellement à l'école.

La rentrée a été forte émotionnellement pour une partie des nouveaux élèves qui n'ont pas été « préparés » à la séparation et sont parfois passés d'une relation fusionnelle avec leur maman (portage) à une scolarité sur la journée.

La gestion de la propreté a été également très compliquée car 7 élèves portaient des couches et avaient besoin d'être changés plusieurs fois par jour. Cette gestion quotidienne a été très chronophage pour tous car mobilisait l'ATSEM ou l'enseignante pendant les apprentissages en classe ou durant les activités physiques. Il est donc très important que les parents travaillent l'acquisition de la propreté avant la scolarisation afin de tendre au maximum vers l'autonomie.

Objectifs : réduction des inégalités et bien être des élèves. Tenir compte des difficultés d'apprentissage de chacun et adapter son enseignement à chacun. Veiller à la relation avec la famille : faciliter les démarches.

Aides à la difficulté scolaire

Le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées auprès des Elèves en Difficulté, est sollicité lorsque les aides apportées en classe (différenciation, APC, décroisement au sein du cycle, PPRE...) ne suffisent pas pour certains élèves rencontrant des **difficultés persistantes** qui perturbent leurs apprentissages scolaires.

Cheminement : L'enseignant rencontre les parents de l'élève et évoque l'aide éventuelle du RASED. L'enseignante remplit ensuite une feuille de demande d'aide et la transmet au RASED par l'intermédiaire de la psychologue de secteur. En synthèse, l'équipe du pôle ressource de circonscription traite la demande et peut proposer une aide adaptée. La réponse est alors retournée à l'enseignante.

La psychologue de l'Education Nationale, Mme CHERON apporte ses compétences d'analyse et de compréhension permettant d'évaluer une situation et le type de réponse à mettre en place. Elle accueille, écoute et accompagne, dans le cadre scolaire, les familles et les enfants. Elle s'appuie sur des outils et des méthodes spécifiques, adaptés à la situation de chaque élève : entretiens, observations, bilans.

L'enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (poste E) Mme EL AYACHI apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés pour comprendre et/ou pour apprendre. Afin de viser **toujours un transfert vers la classe**. Selon les besoins, il intervient en co-intervention en classe ou en petits groupes d'élèves en dehors de la classe. (intervention possible en période 4 et 5 pour des élèves de GS)

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle (poste G, Mr ADJAJI) aide l'élève à dépasser ses problèmes de comportement et de langage afin de pouvoir mener à bien ses apprentissages. (intervention possible en prévention sur la période 5 pour des élèves de MS et de GS)

L'infirmière de l'Education Nationale est également venue après demande de l'école pour effectuer des bilans sensoriels pour certains élèves avec autorisation parentale évidemment. Un compte-rendu est alors envoyé au médecin de l'Education Nationale qui peut, au regard des observations effectuées, solliciter un rendez-vous auprès des parents.

Le centre de PMI de Soisy a également commencé des dépistages d'élèves de moyenne section durant le temps scolaire. Il comprend des tests de dépistage (vue, audition, langage) et un examen au cours duquel sont abordés la santé, l'alimentation, le sommeil, le développement, la socialisation de votre enfant ainsi que ses vaccinations.

APC : (activités pédagogiques complémentaires) Les élèves ne sont pas obligés de participer aux activités pédagogiques complémentaires dans la mesure où ces activités ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire et s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire. Il est nécessaire de recueillir l'accord des parents ou du représentant légal des enfants qui en bénéficient. En revanche, il convient de s'assurer de leur assiduité. L'équipe enseignante a donné priorité aux élèves de GS en début d'année scolaire. Les APC ont lieu 2X/semaine le lundi ou mardi et le vendredi de 16h15 à 17h. Des évaluations de GS se dérouleront en décembre et permettront de repérer les compétences à travailler en priorité.

Règlement intérieur

Après la lecture de chaque article du règlement, Mme BERNARD a soumis aux membres du conseil d'école sa volonté d'en modifier certains ou d'en compléter.

Le règlement établi jusqu'alors s'appuyait sur le protocole sanitaire qui visait à limiter au maximum le brassage des élèves. Trois entrées différentes avaient donc été actées.

Le protocole s'étant fortement allégé et l'entrée donnant sur le parking n'étant pas la plus sécurisée, notamment pour des élèves de petite section, la directrice souhaiterait que les élèves de petite section entrent désormais par le portail principal avec les parents jusqu'au hall d'entrée de l'école. Essai jusqu'en décembre pour évaluer cette nouvelle organisation.

L'entrée par le portillon donnant sur l'allée Charles Perrault resterait d'actualité afin de fluidifier la circulation aux abords de l'école et éviter les attroupements. (plan Vigipirate toujours en place)

Présentation du Programme pHARE : « Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles généralisé à tous les établissements et les écoles ».

Toutes les écoles seront inscrites dans le programme Phare. Les circonscriptions ont un engagement de 2 ans pour mettre en place le programme. Actuellement, la circonscription est en train de constituer une équipe ressource.

Le programme pHARE fondé autour de 8 piliers :- Mesurer le climat scolaire.- Prévenir les phénomènes de harcèlement.- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.- Suivre l'impact de ces actions.- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Afin que l'équipe ressource puisse intervenir dans les classes en cas de nécessité, un avenant doit être ajouté au RI. Dans le cas d'une intervention, les parents seront informés.

Art.L.511-3-1 du code de l'éducation : Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.

Un protocole de traitement des situations de harcèlement est mis en place sur la circonscription. Dans ce cadre, des membres de l'équipe ressource pourront intervenir au sein des écoles et conduire des entretiens auprès d'élèves.

La Charte de la laïcité sera ajoutée au règlement : les parents seront invités à en prendre connaissance et à la signer. Cette charte rappelle l'importance de transmettre des valeurs communes pour le vivre ensemble. L'école doit permettre à chacun de se construire en pensant librement par soi-même. Elle se base sur la liberté de s'exprimer tout en respectant les idées des autres sans insultes ni violences.

Dès l'école maternelle seront traités des sujets de réflexion sur :Egalité filles/garçons, lutte contre les stéréotypes.

Un référent laïcité est nommé sur la circonscription : nous pouvons y faire appel si besoin.

Lu et voté par les membres du conseil d'école. Il sera distribué et à signer par les parents.

Sécurité à l'école :

Depuis la rentrée, nous suivons toujours le protocole sanitaire qui se décline sous 4 niveaux en fonction du taux d'incidence relevé. Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires, **le niveau socle est retenu depuis la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.** La détermination du niveau applicable s'appuie sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Le passage d'un niveau à un autre sera décidé par les autorités nationales et pourra concerner tout ou partie du territoire. Chaque lundi, la directrice doit compléter un édusondage remontant les cas positifs sur l'école. A ce jour, un seul a été signalé.

Maintien des gestes barrières avec lavage des mains et aération des locaux.

Exercices incendie : Trois exercices ont lieu dans l'année. Le premier a eu lieu en septembre et s'est déroulé correctement. Il s'agit d'entraîner les élèves (et les personnels) à reconnaître les différentes sirènes et à réagir correctement.

PPMS : Le PPMS a été remis à jour. Des exercices seront régulièrement faits pour entraîner les élèves à avoir les bons réflexes selon le type d'alerte.

Un exercice « attentat-intrusion » aura lieu d'ici le 10 novembre. Evidemment, cet exercice se fera sous forme de jeu type « cache-cache », ou en utilisant des références de personnages de contes connus. Le but étant de se cacher ou de s'échapper sans faire aucun bruit.

Actions pédagogiques

La circulaire de rentrée 2022 précise les priorités de l'année : Une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être.

L'égalité passe par la compensation des difficultés et différences de situation en renforçant les moyens consacrés aux élèves les plus défavorisés. Le bien-être implique une attention soutenue à chacun de nos élèves, dans une ouverture à l'autre et au monde.

Objectif qui reste prioritaire : La maîtrise des savoirs fondamentaux - la lecture, l'écriture, les mathématiques. C'est à l'école maternelle que l'enfant devient progressivement élève, diversifie son lexique, découvre les apprentissages mathématiques. C'est aussi à l'école maternelle que se découvre et se forge le plaisir d'apprendre en veillant à la sécurité affective de jeunes enfants qui, pour certains d'entre eux, découvrent la vie en collectivité.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) et la pratique sportive constituent également deux priorités fixées par le président de la République. S'engager également pour l'environnement et le développement durable est au programme.

Depuis le début de l'année, toutes les classes travaillent sur la gestion des émotions. Lecture d'albums mettant en scène des émotions que les élèves éprouvent dans la vie de tous les jours comme : la joie, la tristesse, la peur et la colère. En fonction du niveau de classe, les émotions sont plus affinées et le lexique s'enrichit. L'objectif est de mettre des mots sur des ressentis pour communiquer et arriver à transmettre un message clair. Ex : « Je suis en colère parce que... » Mais aussi exprimer ses émotions artistiquement. Découvrir et observer des œuvres d'artistes...

Toujours dans la perspective de mieux gérer ses émotions, **un projet de création d'un jardin sensoriel** a été inscrit dans la rédaction du projet d'école.

Objectifs : Aménager un lieu sécurisant permettant d'exprimer ses émotions ; Créer des sensations visuelles, tactiles, auditives, vestibulaires dans un environnement stimulant ; Pour les élèves avec TSA : solliciter leurs sens sans se sentir submergés par eux. L'aménagement dans son ensemble doit aider les enfants à se repérer, à les stimuler ainsi qu'à s'apaiser.

Le jardin sera donc composé d'espaces différenciés. Les différents éléments à intégrer au jardin se déclineront autour des 5 sens. Rideaux de sensations, parcours sensoriels pieds nus, panneaux avec engrenages, verrous... Espace sonore (bâton de pluie, cloches, drums, claves, carillons...) Odorat : plantations de plantes aromatiques Goût : plants de tomates, fraisiers Vue : jeux d'ombres, de lumières...sur les couleurs

Les éléments seraient en partie issus de recyclage afin de faire un lien avec l'éducation au respect de l'environnement.

Ce jardin évoluerait chaque année en fonction d'un thème, d'un artiste...

Toutefois, afin que ce lieu reste pérenne ; il va être nécessaire d'établir un cahier des charges notamment pour le choix de la protection du lieu. (L'équipe enseignante a pensé à un auvent adossé ou pergola ou carport)

Pour cela, il est important de pouvoir nous appuyer sur les différents partenaires afin de faire croiser nos différentes perceptions et nous appuyer sur les propositions de chacun. (parents, service espaces verts, seniors, OCCE)

Le Ministre a souhaité favoriser la concertation au sein des établissements scolaires, en invitant les équipes pédagogiques à s'inscrire dans une démarche ouverte et de proximité, "Notre école, faisons-la ensemble". De cette façon, une valorisation des projets auprès de tous les acteurs de l'éducation serait possible afin de favoriser les échanges entre équipes éducatives.

Création d'un abécédaire qui suivra les élèves de la petite à la grande section. Donc outil évolutif (dans un classeur). Les lettres seront imagées par des photographies de travaux d'élèves. Cet abécédaire s'étayera chaque année en fonction des mots clés rencontrés. (par thème, autour d'albums, à partir des ateliers menés en classe comme atelier cuisine ou scientifique...)

C'est pour cette raison que nous avons choisi comme point de départ le **spectacle de marionnettes qui aura lieu le mardi 8 novembre** : « **Vladys au pays des livres** » car c'est l'histoire d'une petite souris qui veut écrire un livre et qui va partir en voyage au pays des livres et y rencontrer les arbres à feuilles magiques, les lettres multicolores, l'abécédaire... (Ce spectacle est financé par la caisse des écoles : 600€)

Poursuite de la liaison avec un ou une responsable de la **ludo-bibliothèque d'Andilly** pour présenter des ouvrages ou mettre en réseau des livres autour d'un thème commun. Nous pourrions également nous rendre à la bibliothèque.

Kokoro Lingua poursuite. La création de Kokoro Little School en septembre 2020 est adaptée à la maternelle. Ritualisation qui se fait sur 15 jours / leçon. Une borne WIFI a été installée en début d'année scolaire dans la salle de motricité. L'abonnement à Kokoro a été renouvelé donc nous allons pouvoir démarrer.

Interventions prévues de l'infirmière de l'éducation nationale sur l'hygiène corporelle pour tous les niveaux , l'hygiène bucco-dentaire en GS et séance de relaxation pour tous les niveaux en janvier.

Marché de Noël : aura lieu durant le mois de décembre. Les modalités sont à définir avec l'école élémentaire qui y participera peut-être également.

Carnaval : Nous participerons au carnaval de la ville. Notre thème des émotions s'alliera parfaitement au personnage « Gaston la licorne » choisi par le centre de loisirs.

Grande lessive de l'été : jour de la fête de la musique. Exposition dans le parc de la mairie ? démarche qui valorise l'art en train de se faire, les pratiques et les enseignements artistiques, et développe le lien social. Les réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies, collages...) seront suspendues à l'aide de pinces à linge à des fils tendus en extérieur. Agir ensemble en coopérant. Le thème : « la couleur des émotions » Lien avec l'élémentaire ? Monsieur le maire et son adjointe valident la proposition.

La coopérative scolaire : La coopérative scolaire est une participation financière à la vie de l'école. Elle n'est pas obligatoire. Une partie est utilisée pour la classe (en fonction des projets divers comme atelier cuisine par exemple, marché de Noël...). Une autre partie est utilisée pour l'ensemble de l'école (participation financière aux sorties, spectacle...).

Le photographe scolaire viendra à l'école jeudi 20 octobre pour les photographies individuelles. La photo de classe se fera au printemps. (une partie de la vente alimentera la coopérative) Une vente de chocolats de Noël se fera également.

La coopérative fonctionne avec deux dons des parents par an et l'argent des photos. En fin d'année les comptes sont vérifiés par un enseignant et un parent. Les décisions sont prises par un conseil de coopérative (enseignants). Pour l'instant elle dispose de 5250€ sur le compte. La coopérative va régler le bal de Noël : 550€ ; des marionnettes monstres qui sont les mascottes de nos classes cette année : 120€ ; assurance OCCE : 234€.

L'appel au don n'a pas encore été effectué car nous avons priorisé l'appel de la caisse des écoles.

La caisse des écoles Le comité de la Caisse des écoles en appelle à la vigilance et la solidarité des parents.

En effet, les élections pour la caisse des écoles auront lieu le 9 novembre 2022 et aucune proposition à ce jour de parent- candidat pour faire partie de la Caisse des écoles.

Sans candidat, notre Caisse des écoles devra s'arrêter !

Celle-ci est indispensable afin que les sorties scolaires, les spectacles, les jouets de Noël, la kermesse de fin d'année...continuent d'avoir lieu pour le plaisir éducatif des enfants.

Toute participation est la bienvenue afin d'agréments cette structure et que les enfants continuent de profiter de toutes ces représentations.

Il n'y a pas de montant minimum et chaque don peut être déductible des impôts.

Les représentants des parents d'élèves vont multiplier la communication aux parents afin d'obtenir une plus grande mobilisation.

Dotations en mobilier et travaux effectués depuis le dernier conseil d'école

Installation de la borne Wifi afin de faciliter les connexions dans toute l'école et surtout dans la salle de motricité. Peinture de la classe de Mme Bernard et montage du mobilier commandé.

Suite à la commission sécurité, une sirène d'alarme va être ajoutée dans la petite salle d'activité du centre de loisirs.

Au niveau de la sécurité, une pose de panneaux traversée piétonne (panneaux solaires) est prévue pendant les vacances de la Toussaint sur la Rue Gaëtan Pirou. Les bons de commandes ont été signés.

2/ Renouvellement du poste d'ATSEM

Suite au départ de Madame Linda Da Cunha le 31.12.2022, il est prévu de la remplacer.

Le recrutement est en cours d'étude avec des horaires aménagés pour une mutualisation avec le centre de loisir pour la garderie du soir.

Les représentants des parents d'élèves ont remercié chaleureusement Mr le maire pour son initiative d'avoir réuni tous les membres de la communauté éducative à la rentrée lors d'un cocktail. L'équipe enseignante a salué également ce geste qui permet de consolider le partenariat dans un climat serein.

Fin du conseil : 20h

Merci à tous pour votre participation.

Gwénaëlle BERNARD, directrice